

MAIRIE DE COURQUETAINE

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 11 AVRIL 2022

L'an deux mil vingt-deux, le lundi 11 avril à 20 heures et 30 minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Mme LUCZAK Daisy, Maire.

PRÉSENTS : Madame LUCZAK Daisy - M. BOCQUILLON Gilles - M. METIVIER Jean-Michel – M. MURON Pierre - Madame JACQUET Angélique - Madame ROUSSEAU Faustine - M. SOLERA Pascal – M. OMNES Jean-Claude

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENT EXCUSE : M. DEBOUZY

Secrétaire de séance : M. BOCQUILLON Gilles

Date de convocation : 4 avril 2022

Date d'affichage : 14 avril 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS : En exercice : 9 Présents 8

\*\_\*\*

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, soit 8 voix POUR,**

1. **APPROUVE** l'ordre du jour.
2. **ADOpte** le procès-verbal de la précédente réunion du 9 mars 2021.
3. **DECIDE** dans le cadre de la DETR 2022 pour l'aménagement du terrain communal rue du Bue :  
de retenir la société AGORESPACE pour la création d'un équipement sportif.  
de retenir la société KOMPAN pour la création de l'espace de partage scolaire et public.  
de retenir la société SAINT GERMAIN PAYSAGE pour l'aménagement des espaces verts.
4. **DECIDE** de déposer un dossier de demande de subvention au Département pour le FER 2022 pour l'aménagement du terrain communal rue du Bue
5. **DECIDE** d'adhérer au groupement de commande du SDESM pour la maintenance de l'éclairage public et de signer la convention correspondante pour la période 2023/2026.
6. **FIXE** la date de la Fête du Village au samedi 3 septembre 2022.

Le Maire,



Daisy LUCZAK.

